

	Proposition de Motion	M203
---	------------------------------	-------------

Proposition présentée par Mesdames et Messieurs les Conseillers :

Frédéric Reverchon, Yvette Tornare, Christian Marti

Date de dépôt : octobre 2022

Date de traitement :

Réorganisons et dynamisons l'accueil parascolaire

Considérants :

L'augmentation continue de la subvention communale au Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et la hausse continue des charges du restaurant scolaire.

Le manque de locaux au sein des écoles primaires de Confignon et Cressy pour accueillir tous les enfants inscrits aux restaurants scolaires et aux activités parascolaires du GIAP.

La possibilité d'organiser les activités sportives, culturelles et d'appuis scolaires directement à la fin de la journée.

La présence de nombreux clubs sportifs et associations de Confignon et des environs.

Le souhait des parents d'offrir à leurs enfants des activités diversifiées et de qualité dans les domaines du sport et de la culture.

Les économies possibles grâce à cette réorganisation basée sur la collaboration avec des clubs et associations, lesquels pourraient bénéficier d'une indemnité.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

D'examiner la faisabilité d'organiser différemment l'accueil des enfants inscrits aux restaurants scolaires et au parascolaire afin de :

- Diversifier progressivement l'offre en fonction des besoins des enfants par le renforcement de notre collaboration avec les clubs sportifs et associations de la commune,
- Améliorer la qualité de la prestation,
- Libérer de l'espace dans les locaux surpeuplés du GIAP contribuant ainsi à la diminution de son budget de fonctionnement.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,

Suite à de nombreuses discussions informelles entre élus ou entre des élus et des responsables d'associations ou de clubs sportifs, il apparaît que le l'accueil parascolaire des enfants pourrait être organisé de manière différente, que ce soit à midi ou le soir. Comme de nombreuses communes, Confignon constate année après année une augmentation des coûts du GIAP, lequel a incité certaines communes à quitter ce groupement.

L'objectif de cette motion est d'envisager une approche globale de l'accueil parascolaire des enfants, incluant le GIAP, et proposant de diversifier les solutions d'accueil et d'activités pour les enfants en faisant appel aux associations de la commune, et ce, dès la rentrée de septembre 2023.

En effet, après les cours et pendant la pause de midi, une partie des enfants reste à l'école alors qu'il existe des possibilités d'offrir des cours sportifs, culturels ou même des appuis scolaires ; il apparaît logique de réorganiser cet accueil. Non seulement, on soulage les parents qui doivent amener leur enfant à leur activité, mais aussi on permet un accueil de meilleure qualité et enfin on économise les deniers publics.

Les conseillers municipaux sont informés que l'augmentation du nombre d'enfants inscrits aux restaurants scolaires et aux activités parascolaires pose désormais des problèmes d'organisation de l'espace, lesquels vont s'accroissant d'année en année.

Une approche globale visant à collaborer avec les clubs sportifs et les associations de la commune leur permettrait de développer leurs activités dans leurs propres locaux à midi et le soir, et soulagerait le GIAP dont les locaux deviennent exigus au regard du nombre d'enfants accueillis.

Cette nouvelle prestation basée sur la collaboration avec les clubs et associations sera bénéfique pour les enfants qui bénéficieront de nouvelles activités, pour les associations qui pourront développer leur offre, pour le GIAP qui pourra travailler dans de meilleures conditions, et pour les finances de la commune, le montant des subventions de repas et aux associations ne pouvant raisonnablement pas être supérieur à ce que coûte l'accueil d'un enfant au GIAP.

Au vu de ces explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette motion.